

Bourse information

N° 63 - 2,29€

LA LETTRE MENSUELLE D'EURONEXT

FÉVRIER 2004

Introduction. Sur le Premier Marché

L'entrée en bourse d'Iliad séduit les investisseurs

104,32 millions d'euros ont été levés à l'occasion de l'introduction du deuxième fournisseur français d'accès à Internet haut débit.

L'entrée en bourse d'Iliad, la maison-mère du fournisseur d'accès à Internet Free, a marqué avec succès le retour des introductions sur le marché boursier. L'opération a reçu un accueil très favorable, tant des actionnaires individuels que

des investisseurs institutionnels, avec une demande globale supérieure, respectivement à 14 fois et 28,5 fois le nombre d'actions mises à la disposition sur le marché. Le titre a été réservé à la hausse lors de l'ouverture de sa première séance de cotation, le vendredi 30 janvier, sur la place parisienne. Les premières transactions ont été réalisées à un cours excédant de 30% le prix d'offre fixé la veille à 16,30 euros, au plus haut de la fourchette indicative de

prix de cette mise sur le marché. Sur la base de son cours de

clôture (21,25 euros), Iliad représente une capitalisation boursière de 1,12 milliard d'euros.

Créé en 1991, Iliad est le 2^e fournisseur d'accès à Internet haut débit en France. Le groupe dispose également d'une activité téléphonie avec les marques One-Tel et Kertel (cartes prépayées), de l'annuaire électronique Annu et d'Assunet, un courtier d'assurance sur le web. Le succès de cette introduction a permis à Iliad de placer 6,4 millions d'actions, représentant un montant global de 104,32 millions d'euros, une somme qui lui permettra de financer le développement de son réseau et de sa base d'abonnés ADSL ainsi que l'accélération du dégroupage de la boucle locale. ■

Site web : www.iliad.fr

Avec la Freebox, le groupe Iliad est à la pointe des applications Internet haut débit en France.

EuroMTS Global Master Unit

Premier tracker obligataire coté sur Euronext

L'EuroMTS Global Master Unit (FR0010028860), le premier tracker sur un indice obligataire, a été introduit sur Euronext le 22 janvier 2004. Cet événement intervient trois ans, jour pour jour, après la cotation du tracker sur l'indice CAC 40. L'EuroMTS Global Master Unit est émis par Lyxor Asset Management et réplique l'indice EuroMTS Global qui est un indice regroupant un panier de 103 obligations d'États de la zone euro (au 31/01/2004). Comme les autres trackers cotés sur Euronext, l'EuroMTS Global Master Unit est négociable en continu de 9h05 à

17h35 et bénéficie des types d'ordre disponibles sur les actions. Il est éligible au Service de Règlement Différé et fait l'objet de contrats d'animation. Ce tracker, présenté dans le cadre d'une interview d'Isabelle Bourcier (lire p. 2), responsable marketing et développement des trackers pour Lyxor Asset Management, vient s'ajouter aux 46 trackers basés sur des indices d'actions disponibles sur Euronext. ■

Pour plus d'informations : www.euronext.com rubrique « Négociation » « Actions » « Trackers » et sélectionner la famille de trackers « Master Unit ».

Au sommaire

- 2 **Tracker obligataire :** diversifier simplement son portefeuille
- 4 **Les entreprises :** interview de François Brousse, directeur de la communication d'Air France
- 6 **Analyse :** La gouvernance d'entreprise
- 7 **Indicateurs**
- 8 **Infos pratiques**

Les chiffres clés du mois

Euronext 100

623,74

+2,43 %⁽¹⁾ ↗

NextEconomy

787,23

+9,76 %⁽¹⁾ ↗

NextPrime

1124,63

+7,95 %⁽¹⁾ ↗

FTSEurofirst 80

3535,65

+2,78 %⁽¹⁾ ↗

FTSEurofirst 100

3333,40

+1,44 %⁽¹⁾ ↗

CAC 40

3638,44

+2,26 %⁽¹⁾ ↗

⁽¹⁾ Variation/mois précédent

+39,9%

par rapport à décembre 2003 sur la moyenne quotidienne des capitaux échangés sur les marchés actions dans le carnet d'ordres électronique

Isabelle Bourcier, responsable marketing et développement des trackers pour Lyxor Asset Management.

“ Un nouveau tracker pour diversifier simplement son portefeuille ”

Lyxor Asset Management dispose d'une licence exclusive attribuée par MTSNext pour la création de trackers sur indices obligataires EuroMTS.

BOURSE INFORMATION : Pouvez-vous présenter en quelques mots Lyxor Asset Management ?

ISABELLE BOURCIER : Lyxor Asset Management est une société de gestion de droit français, filiale à 100% du groupe Société Générale.

Pionnier sur le marché des trackers, nous gérons aujourd'hui plus de 3,6 milliards d'euros (au 31/12/2003) d'encours, sur notre gamme Master Unit, dont le tracker européen le plus large d'Europe : CAC 40 Master Unit. Lyxor Asset Management a donc développé une véritable expertise sur ce marché et compte parmi les plus importants acteurs européens.

Isabelle Bourcier, Lyxor Asset Management.

B. I. : Quelles sont les caractéristiques du premier tracker obligataire, lancé le 22 janvier, et à qui s'adresse-t-il ?

I. B. : Après le vif succès remporté par les trackers sur indices d'actions cotés sur Euronext, Lyxor Asset Management étend sa gamme et offre aux investisseurs français le premier et aujourd'hui unique tracker qui suit pas à pas la performance du marché obligataire de la zone euro : EuroMTS Global Master Unit. Grâce à ce nouveau tracker, tous les investisseurs, professionnels mais aussi particuliers, peuvent diversifier simplement leur portefeuille, en une transaction de bourse. Ils y gagneront en confort de gestion par rapport à l'achat en direct d'obligations ou de contrats à terme sur emprunts d'Etat.

B. I. : Comment se sont déroulées les premières cotations, et quel est le rôle de Lyxor Asset Management sur le marché ?

I. B. : Lyxor Asset Management s'est associée à Société Générale Corporate & Investment Banking et CDC Ixis Capital

Markets. Ces deux grandes institutions financières se sont engagées par contrat d'animation avec Euronext à assurer la liquidité du tracker en bourse, par une présence continue à l'achat comme à la vente pour des volumes définis et une fourchette de cotation réduite. Ces établissements assurent une corrélation maximale entre le prix du tracker et le cours de l'indice de référence, l'EuroMTS Global (ex-CNO Etrix Global). Quotidiennement, la performance globale (positive ou négative) de l'indice vient impacter (positivement ou négativement) le prix du tracker. Nous rappellerons, pour terminer, un principe de base sur les marchés obligataires : quand les taux montent, les prix des obligations baissent et la performance de l'indice obligataire EuroMTS Global Index est, en conséquence, négative. Quand les taux baissent, les prix des obligations montent, ce qui signifie que la performance de l'indice obligataire EuroMTS Global Index sera ici positive.

Rendez-vous sur : www.masterunit.fr

Produits dérivés

Harmonisation des caractéristiques des contrats

Euronext a apporté, en début d'année, plusieurs modifications aux caractéristiques du contrat à terme CAC 40, des options sur actions et des options sur trackers CAC 40 Master Unit, dans un objectif d'harmonisation de tous les contrats dérivés négociés sur les marchés d'Euronext. Depuis le 2 janvier 2004, l'heure de clôture du contrat à terme CAC 40 est fixée à 20 heures au lieu de 22 heures. Les cotations s'effectuent donc désormais de 8 heures à 17 h 30 pour la session du jour, et de 17 h 30 à 20 heures pour la session du soir. La seconde modification concerne le

nombre de prix d'exercice créés sur les options sur actions. Le nombre minimum de prix d'exercice ouverts à la négociation lors de la création d'une nouvelle échéance est fixé à 13 (6 dans la monnaie, 1 à la parité et 6 en-dehors de la monnaie) pour 16 options sur actions appartenant à l'indice CAC 40. Ce chiffre est fixé à 7 (2 dans la monnaie, 1 à la parité et 4 en dehors de la monnaie) pour les autres classes d'options sur actions. Les prix d'exercice relatifs à la troisième échéance mensuelle auront désormais les mêmes écarts que ceux portant sur une échéance mensuelle et non sur une échéance trimestrielle. Ces modifications

ont pris effet à la clôture de l'échéance de décembre 2003. Enfin, la date d'échéance des options sur trackers CAC 40 Master Unit a été modifiée. Pour les options dont la date d'échéance est antérieure ou égale à septembre 2004, les contrats pourront être négociés ou exercés jusqu'au dernier jour de bourse du mois d'échéance. Pour les options dont la date d'échéance est postérieure à septembre 2004, ces dernières pourront être négociées ou exercées jusqu'au dernier jour de négociation du mois d'échéance correspondant au 3^e vendredi du mois d'échéance à 17 h 35. ■

Épargne salariale :
l'École de la Bourse,
un réel succès



L'année 2003 aura été une année clé pour l'École de la Bourse et son positionnement dans le domaine de l'épargne salariale. Parmi les faits marquants, l'obtention du label FAS (Fédération des actionnaires salariés), l'accord de partenariat visant à former les sociétés clientes de BNP Paribas Epargne Entreprise et le contrat avec Total, remporté dans le cadre d'un appel d'offres, pour former les membres des différents conseils de surveillance de FCPE. Le projet de Total s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la loi Fabius, à savoir offrir aux membres des conseils de surveillance les connaissances et outils nécessaires pour exercer pleinement leur rôle de surveillance pour le compte des salariés et prendre les décisions relatives au vote des résolutions. Le programme proposé est particulièrement riche. Au-delà de la présentation des dispositifs d'épargne salariale permettant une mise à niveau des connaissances d'un public hétérogène, la formation aborde, en effet, "Les mécanismes financiers", "L'assemblée générale" et "La lecture des comptes" pour les conseils des FCPE Actionnariat, complétée par une journée dédiée à "La gestion d'actifs" pour les FCPE diversifiés. La conception de ces différents programmes a été réalisée en étroite collaboration avec les équipes Epargne salariale de Total et les membres des conseils de surveillance, permettant ainsi d'intégrer au mieux les attentes des salariés et d'adapter la formation aux spécificités de ce groupe. Cette formation, débutée en décembre 2003, va se déployer sur l'ensemble de l'année 2004. À l'issue de ce calendrier, une réflexion sera menée pour mettre en place une action de formation à destination de l'ensemble des salariés.

Rendez-vous sur : www.ecolebourse.fr

Transaction de valorisation

Une procédure simple pour fixer un prix de référence

Mise en place par Euronext, la "Transaction de valorisation" permet d'inscrire à l'ouverture du marché un prix représentatif quelle que soit la liquidité d'un titre.

Le 15 décembre dernier a été inauguré le nouveau principe de "Transaction de valorisation" ou *Valuation Trade* en anglais. À la demande de l'AMF qui désireait mettre fin à la pratique des achetés-vendus en séance pour les valeurs peu liquides, Euronext a mis en place une procédure simple qui permet d'inscrire à l'ouverture du marché un prix de référence en dépit de la faible activité caractérisant certaines valeurs petites et moyennes de la place. La démarche revient aux animateurs de marché en pré-ouverture, via l'utilisation du système de négociation NSC. Un prix d'ouverture est ainsi déterminé prenant en compte l'évolution récente des cours de la valeur ainsi que des ordres présents dans le carnet d'ordres. Il en résulte un prix représentatif, considéré comme un cours coté, pouvant servir de référence aux émetteurs et aux investisseurs.

La condition de cette procédure de "Transaction de valorisation" est donc la présence d'un animateur de marché sur le titre concerné. Dans les faits, l'apporteur de liquidité entre dans le système de cotation un ordre d'achat portant sur un titre, et un ordre de vente pour la même quantité, ce qui est suffisant pour réaliser la "Transaction de valorisation" si le carnet d'ordres ne permet pas d'afficher un premier cours dans des conditions de marché normales. Dans le cas où la valeur bénéficie du suivi de plusieurs animateurs de marché à la fois, un seul d'entre eux peut utiliser cette procédure pour déterminer le cours de référence du jour. Euronext précise que les "Transactions de valorisation" peuvent servir de référence dans le calcul des indices, dans le cadre d'opérations réalisées en dehors du carnet d'ordres ou bien comme base de cotation pour la séance du lendemain. ■

Marchés dérivés

Lisbonne achève sa migration

Le 22 mars prochain, le marché portugais franchira une nouvelle étape dans le processus d'intégration des marchés d'Euronext. Lisbonne bénéficiera, à cette date, de la mise en place du système LIFFE CONNECT®, la plate-forme de négociation des produits dérivés la plus sophistiquée au monde. Dans le même temps, les produits dérivés portugais migreront vers la plate-forme de compensation Clearing 21®. Avec LIFFE CONNECT®, les investisseurs lusitaniens acquièrent un accès direct aux produits dérivés de Bruxelles, Londres et Paris, tandis que les négociateurs de ces trois places pourront pour leur part traiter les produits dérivés offerts à Lisbonne. Grâce à Clearing 21®, les produits dérivés négociés à Lisbonne bénéficieront de la compensation en temps réel via la chambre

de compensation européenne LCH Clearnet. Clearing 21® est, rappelons-le, le seul système de compensation au monde qui permet de compenser, en temps réel, à la fois les transactions des produits au comptant et des produits dérivés. De quoi permettre aux clients d'Euronext de bénéficier d'une structure d'une efficacité maximale qui optimise le calcul des dépôts de garantie et facilite les négociations transfrontalières. Les produits au comptant d'Euronext à Lisbonne avaient déjà migré avec succès en novembre dernier vers les systèmes de négociation et de compensation unifiés d'Euronext. Les intervenants portugais ont ainsi bénéficié d'un accès direct aux valeurs cotées au comptant sur les marchés français, belge et hollandais. L'édifice technique est donc désormais achevé. ■

François Brousse, directeur de la communication d'Air France

“ Nous avons mieux traversé les turbulences du transport aérien ”

Air France enregistre un exercice (2002-2003) bénéficiaire pour la 6^e année consécutive. Une réussite consacrée par le magazine *Le Nouvel Economiste* lors de sa cérémonie de remise des prix annuelle.



BOURSE INFORMATION : Mm. Spinetta et Calavia ont été élus respectivement meilleur manager et meilleur directeur financier de l'année. Que représentent pour vous ces nominations ?

FRANÇOIS BROUSSE : Nous en sommes fiers, naturellement. Ces distinctions récompensent la valeur humaine et professionnelle de Jean-Cyril

Spinetta et celle de Philippe Calavia. Au-delà, c'est bien le résultat d'un travail d'équipe qui est récompensé : celui du Comité exécutif de la compagnie et celui de l'ensemble du personnel, grâce auquel Air France a, mieux que d'autres, traversé les turbulences du transport aérien. Nous sommes la seule grande compagnie, après trois années de crise, à ne pas avoir perdu d'argent, et nos fondamentaux sont renforcés. En six ans, Air France a su faire la preuve de ses capacités à dégager des marges en période de croissance et à résister à de forts

soubresauts de conjoncture. J'ajouterai, comme le rappelle sans cesse le président Spinetta, que ces nominations ne nous font pas perdre de vue que notre métier est un appel constant au réalisme et à l'effort, car rien n'y est jamais acquis.

B. I. : Quelle votre opinion sur la situation du trafic aérien dans le monde en ce début d'année ?

F. B. : Pour l'instant, les signaux sont contradictoires. D'un côté, une croissance américaine semblant bien installée, le redémarrage du Japon, la performance de l'Asie, le rétablissement de l'Amérique latine, des nouvelles reconfortantes des pays européens. De l'autre, un prix du pétrole élevé, la force de l'euro, des tensions sécuritaires... Il serait illusoire de tout attendre d'une reprise forte en 2004 et nous préférons, une fois de plus, ne compter que sur nous-mêmes : une stratégie de croissance rentable, une recherche permanente de la compétitivité, le respect de nos fondamentaux, la réactivité.



B. I. : Quels sont les objectifs d'Air France en 2004 ?

F. B. : Ils sont clairs. Réussir le lancement de notre projet d'accord avec KLM afin de créer le premier groupe européen de transport aérien, adossé à la force et la complémentarité des marques, des hubs (plate-formes aéroportuaires) et des réseaux des deux compagnies. Cette étape stratégique majeure, sans précédent dans le secteur du transport aérien européen, devrait être créatrice de valeur pour les actionnaires. Mener à bien l'élargissement de SkyTeam avec l'arrivée de KLM, de Northwest et de Continental, ce qui mettra notre alliance au 1^{er} rang mondial, tout en proposant à notre clientèle des dessertes plus commodées et plus nombreuses dans le monde entier. Mettre en œuvre nos nouveaux services sur les vols long-courriers qui amélioreront encore la qualité du service qu'Air France se doit d'apporter à ses passagers.

Rendez-vous sur : www.airfrance.fr

> REPÈRES

- > **Création :** 1933.
- > **Chiffre d'affaires 2002-2003 :** 12,69 milliards d'euros.
- > **Capitalisation (09/02/2004) :** 3,86 milliards d'euros.
- > **Cotation sur Euronext :** Premier Marché.

Denis Névoret, directeur financier du groupe Lafuma, spécialiste de l'équipement "sport nature"

“ Le groupe évolue sur de bonnes perspectives ”

BOURSE INFORMATION : Le groupe Lafuma vient d'annoncer une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires au premier trimestre de l'exercice 2003-2004. Pouvez-vous revenir sur cette performance et sur les tendances du marché de l'outdoor (activités de plein air) ?

DENIS NÉVORET : Lafuma a connu sur cette période un rythme de croissance plus favorable que celui du marché de l'outdoor. L'organisation du groupe repose sur trois marques : Lafuma (69% du chiffre d'affaires l'année dernière), Millet, qui s'adresse à une population pratiquant la haute montagne et compte pour 17% dans notre activité, et Le Chameau, destinée aux chasseurs, aux pêcheurs mais aussi aux agriculteurs, et qui

représente 14% du CA. Les tendances actuelles sont favorables aux produits spécifiques qui s'adressent à une population ciblée. Ainsi, Millet est très dynamique et a affiché une croissance de 22%, et même 24% à taux de change constant au premier trimestre. Les produits grand public évoluent sur un marché plus traditionnel, tributaires d'un contexte général assez peu favorable actuellement. Ceci étant, la marque Lafuma affiche tout de même une progression de 0,7% au premier trimestre et même de 4,4% à change constant. Enfin, Le Chameau a pâti d'une météo automnale clémente, défavorable à la vente de bottes. Résultat : le recul de 10% à taux de change constant au premier trimestre. Le groupe évolue sur un mar-

ché qui dispose de bonnes perspectives, même si les taux de croissance, très forts ces dernières années, ont tendance à se modérer. La progression des marges et la bonne maîtrise de nos coûts d'exploitation permettent d'anticiper une nouvelle amélioration de nos résultats.

Rendez-vous sur : www.lafuma.fr

> REPÈRES

- > **Création :** 1930.
- > **Chiffre d'affaires 2002-2003 :** 176,3 millions d'euros.
- > **Capitalisation (09/02/2004) :** 94 millions d'euros.
- > **Cotation sur Euronext :** Second Marché.

Normes comptables internationales

La France se prépare à L'IFRS

Prévu pour 2005, ce nouveau standard comptable permettra aux entreprises françaises cotées en bourse de répondre aux impératifs de globalisation des marchés financiers.



Les normes internationales IFRS seront appliquées aux sociétés cotées en 2005.

La France s'apprête à vivre une révolution comptable en 2005 avec l'arrivée des normes internationales IFRS. Pour le moment, la comptabilité des entreprises est encore régie par le Plan comptable général soit par des normes comptables françaises. Afin de s'ajuster sur ce qui se pratique dans les autres pays, en particulier anglo-saxons, et adopter des normes plus internationales répondant aux impératifs de globalisation des marchés financiers, les entreprises françaises cotées sur les marchés réglementés devront adopter les normes IFRS dès 2005. Parmi les différences de fond à souligner entre les deux systèmes, une des particularités du bilan anglo-saxon concerne l'évaluation des actifs et des passifs à la valeur réelle. Elle est réalisée sur la valeur réelle des immobilisations, après déduction des amortissements, alors que dans le cadre du Plan comptable général français, les immobilisations sont valorisées selon le principe de prudence et le plus souvent au coût d'achat. Le compte de résultat anglo-saxon synthétise aussi l'activité de l'entreprise sous forme de fonctions.

Le Comité des régulateurs des marchés boursiers européens a présenté dernièrement ses recommandations aux sociétés concernées en soulignant la nécessité de faire le point sur cette évolution comptable dans leur rapport annuel 2003. Cette harmonisation occupe donc

déjà les directions financières des groupes cotés qui planchent depuis plusieurs mois sur le sujet. Chez Prosodie, groupe inscrit sur le Nouveau Marché d'Euronext, la direction a fait réaliser l'année dernière un diagnostic par un prestataire extérieur afin de l'aider à piloter le projet. « Un comité se réunit tous les mois en interne depuis dix-huit mois pour travailler sur la question », explique André Saint-Mleux, directeur général adjoint de Prosodie.

Selon notre interlocuteur, « cette évolution va générer une charge de travail supplémentaire importante et des changements d'un point de vue comptable bien sûr, mais aussi en termes de communication et présentation de l'information. Le rapport annuel 2003 mentionnera ainsi le degré d'avancement du passage aux normes IFRS, précise-t-il. Nous devons ensuite publier dès 2004, à l'occasion de nos comptes intermédiaires, l'impact sur nos comptes de ces changements de normes. La troisième étape portera sur les chiffres de l'exercice 2005, à l'occasion desquels les émetteurs commenceront à appliquer les nouvelles normes avec l'exigence de présenter une année comparative, à savoir 2004, dans ces "nouveaux habits" comptables ». Un véritable challenge pour les directions et les services comptables des sociétés françaises car, comme le souligne André Saint-Mleux en guise de conclusion, « il reste finalement peu de temps aux entreprises pour s'adapter à cette nouvelle donne qui s'annonce particulièrement lourde à piloter pour les services concernés ». ■

Une inscription sur le marché libre A tout vitesse le 12/02/2004 :



A TOUTE VITESSE, société de courses parisienne au service des entreprises, est spécialisée depuis plus de 10 ans dans le transport urgent. La société propose aux PME/PMI l'acheminement en express de toute sorte de colis à des tarifs compétitifs.

E.I. : EFI
C.P. : 897 789 €

Segments NextEconomy et NextPrime : la publication des comptes trimestriels devient une recommandation



Euronext a annoncé, le 16 janvier 2004, que, sans porter préjudice aux règles nationales des sociétés appartenant aux segments NextEconomy et NextPrime elle considèrerait dorénavant la publication des comptes trimestriels comme une « meilleure pratique ». Cette flexibilité offerte aux émetteurs des segments prend en compte les récents développements au niveau européen relatifs à la Directive sur la transparence. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2004, les sociétés publieront les comptes des premier et troisième trimestres sur une base volontaire. L'obligation de publication des résultats semestriels est, en revanche, maintenue telle que stipulée dans les règles régissant les segments. Euronext reconsidèrera la question des comptes trimestriels si une directive européenne l'impose dans les pays où Euronext gère ses marchés réglementés.

Des règles pour améliorer le fonctionnement des entreprises

La gouvernance d'entreprise est souvent considérée comme un renouveau du contre-pouvoir actionnarial. Elle repose autant sur un rôle plus actif des administrateurs que sur la surveillance ultime par les actionnaires.

Si tout le monde a entendu parler de la gouvernance d'entreprise, il semble en revanche utile de rappeler la définition de ce concept qui a fait couler beaucoup d'encre, ces dernières années, sur les marchés financiers. La gouvernance d'entreprise est l'ensemble des principes visant à concilier les intérêts des différents acteurs de l'entreprise dans le but d'améliorer son fonctionnement et d'assurer sa pérennité. Les règles de gouvernance cherchent à réguler la prise de décision et optimiser son efficacité, notamment en partageant le pouvoir entre les actionnaires, le conseil d'administration (ou de surveillance) et le management opérationnel. L'objectif : restreindre la possibilité d'adopter un comportement opportuniste pouvant avoir un impact négatif sur les intérêts des actionnaires et sur l'ensemble des partenaires de l'entreprise.

Selon la loi sur les nouvelles réglementations qui concerne les entreprises cotées sur un marché réglementé, dont le

Décret d'application est paru au *Journal officiel* du 21 février 2002, les points clés de la gouvernance d'entreprise sont énumérés très clairement : mise en place de garde-fous pour protéger les parties prenantes de malversation, limitation du nombre de mandats au sein des entreprises, séparation des fonctions entre le Président et le Directeur général, publications d'informations relatives aux rémunérations, renforcement du rôle du conseil d'administration, droit des administrateurs à recevoir des informations, participation des salariés aux organes de contrôle de gestion.

S'inspirant des rapports Vienot et du rapport Bouton (septembre 2002) qui ont contribué à mettre en place les grands principes de base de la gouvernance



© DR

d'entreprise, la loi a renforcé, ces dernières années, les règlements visant à offrir aux actionnaires les moyens d'une information plus approfondie et à renforcer les contrôles internes. Enfin, la loi prévoit désormais une meilleure définition du rôle des commissaires aux comptes afin d'éliminer les risques de conflit d'intérêt, sous le contrôle d'une autorité publique, le Haut Conseil du commissariat aux comptes. ■

ETUDE ERNST & YOUNG

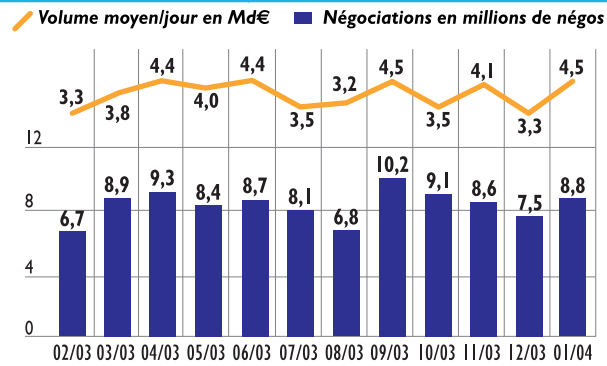
Prise de conscience contrastée dans les entreprises françaises

L'atelier organisé à Paris par Euronext, le 15 janvier dernier, sur le thème de la gouvernance d'entreprise, a réuni une cinquantaine de dirigeants de petites et moyennes entreprises attentifs aux débats et peu avertis de questions. Cet atelier s'appuyait sur le panorama 2003 réalisé sur le sujet par Ernst & Young auprès d'entreprises de tailles moyennes (ou "midcaps") cotées sur Euronext à Paris, un document de travail élaboré sur la base de 308 rapports annuels et documents de référence. Cette étude montre que 25% des entreprises étudiées disposent d'administrateurs indépendants au sein de leur conseil d'administration. Fait intéressant, ce pourcentage grimpe à 53% quand les

entreprises ont une part de flottant supérieur à 66%. Dans leurs rapports annuels, 56% des *midcaps* présentent un chapitre structuré sur la gestion des risques, 34% disposant d'un chapitre sur le gouvernement d'entreprise. Les statistiques deviennent moins probantes en allant un peu plus loin dans la mise en place d'une charte de gouvernance d'entreprise, d'une charte éthique ou d'un système d'évaluation de la gouvernance, qui restent des actes isolés pour le moment. Parmi les *midcaps* que l'enquête juge "offensives" en la matière, 70% réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. D'un point de vue géographique, l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes sont surreprésentées dans

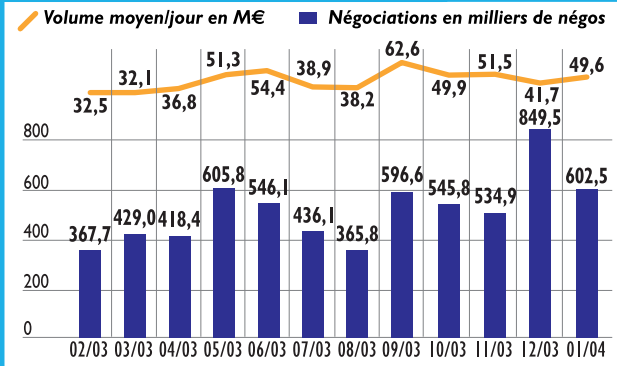
la catégorie des "bons élèves". Point important, les entreprises offensives en termes de gouvernance d'entreprise (c'est-à-dire qui ont obtenu un rating de gouvernance supérieur à 14/20 selon le système de notation de l'étude) sont plus performantes que la moyenne avec une performance boursière de -19% en 2002 contre -28% pour le reste de l'échantillon. L'étude d'Ernst & Young insiste, en guise de conclusion, sur la forte évolution de l'environnement en cours sur ces thématiques. Les démarches "gagnantes" sont jugées "progressives", centrées prioritairement sur la régulation du pouvoir et l'aide à la réflexion stratégique. Elles se situent le plus souvent dans le prolongement d'un projet d'entreprise fort.

TOUS MARCHÉS



Activité tous marchés sur les douze derniers mois.

SECOND ET NOUVEAU MARCHÉS



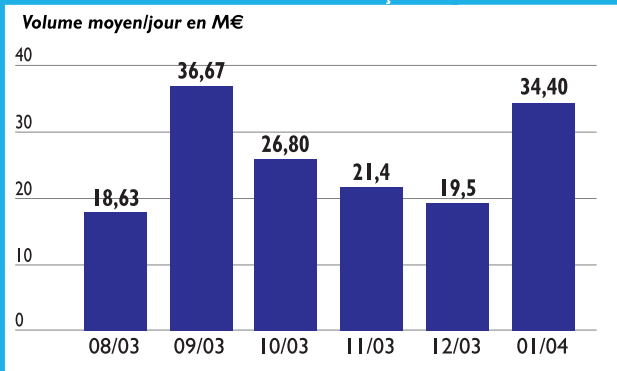
Activité cumulée des Second et Nouveau Marchés sur les douze derniers mois.

LA STRUCTURE DE LA COTE DES ACTIONS

	Nombre de valeurs cotées		Capitalisation des valeurs domestiques (en Md€)
	Domestiques	Etrangères	
Amsterdam	151	113	389
Bruxelles	143	102	148
Lisbonne	55	2	48
Paris	691	122	1095
Euronext	1040	339	1680

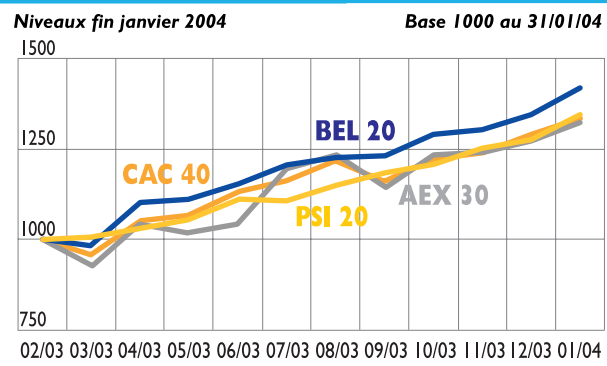
A fin janvier 2004.

LES MARCHÉS DERIVES FRANÇAIS

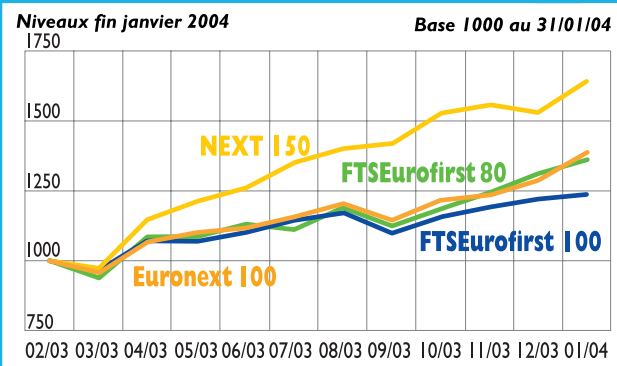


Activité des produits dérivés en millions de lots traités.

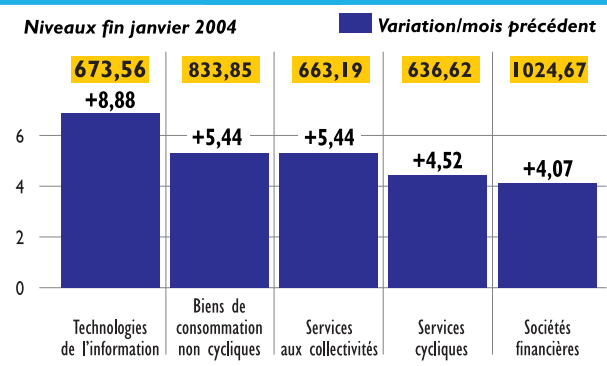
LES INDICES NATIONAUX



LES INDICES INTERNATIONAUX - ZONE EURO



LES INDICES SECTORIELS



Les cinq meilleures performances du mois de janvier.

LES INDICES FRANÇAIS

	Valeur fin 01/2004	Variation/mois précédent	Variation/début d'année
SBF 80	3 392,61	+6,33	+6,33
SBF 120	2 581,82	+2,85	+2,85
SBF 250	2 483,28	+2,98	+2,98
SBF-FCI	2 243,99	-0,02	-0,02
MID CAC	2 031,56	+7,90	+7,90
SM	2 382,16	+7,48	+7,48
NM	697,25	+8,45	+8,45
IT.CAC	1 018,79	+7,83	+7,83
IT.CAC 50	1 014,14	+7,69	+7,69

> Agenda

Les rendez-vous des actionnaires individuels en France

> Les prochaines Ecoles de la Bourse

Cycle général/ouverture de sessions d'initiation

- Le 9 mars à Paris
- Le 11 mars à Nantes
- Le 25 mars à Versailles

Journée d'initiation aux mécanismes boursiers

- Les 8 et 19 mars à Paris
- Le 5 avril à Paris

Analyse technique

- Le 13 mars à Paris
- Le 13 mars à Versailles
- Le 15 mars à Grenoble

Chandeliers japonais, méthode japonaise ancienne d'analyse graphique utilisant des éléments en forme de bougies

- Le 3 avril à Paris

Décrypter les produits dérivés (options/warrants)

- Le 3 avril à Paris

Utiliser les options (niveau1)

- Le 5 mars à Paris

Contact : Michèle Fouquet
01 49 27 16 24

> Les lundis de la Bourse

- Le 29 mars à Rennes

Renseignements sur le site :
www.lundisdelaourse.fr

> Les conférences

Conférence sur les trackers

- Le 25 mars à Lille
- Le 8 avril à Bordeaux

Contact : Dominique
Landé-Douay 01 49 27 11 34

Conférence sur les warrants

- Le 4 mars à Toulouse
- Le 15 avril à Paris
- Le 27 avril à Angers

Contact : Dominique
Landé-Douay 01 49 27 11 34

> Les rendez-vous des professionnels

Conférence Euronext/Gilbert-Dupont

Présentation de valeurs moyennes issues du secteur de la santé

- Le 4 mars à Paris

Conférence Euronext/Gilbert-Dupont

Présentation de valeurs moyennes

- Le 11 mars à Genève

Contact : Frédéric Joly
01 49 27 58 20

> Publication

En UN MOT N° 13

En UN MOT, publiée chaque trimestre par l'Ecole de la Bourse, a pour vocation d'informer ses anciens élèves de l'actualité des marchés financiers. Dans ce numéro, vous trouverez, entre autre, une interview de Jean-François Théodore qui nous livre son sentiment sur les « meilleures pratiques » de la communication financière, comment enrayer la crise de confiance des investisseurs, et l'importance de se former avant d'investir. Si vous souhaitez vous abonner gratuitement, il suffit pour cela de retourner le coupon détachable en page 4 à : l'Ecole de la Bourse, Palais Brongniart, Place de la Bourse, 75002 Paris.

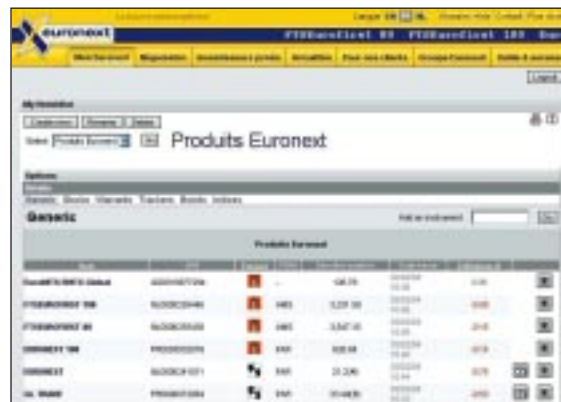
PRATIQUE

Vous pouvez également télécharger gratuitement l'intégralité des numéros d'en UN MOT au format PDF sur le site de l'Ecole de la Bourse : www.ecolebourse.com/actualite/enunmot7.php



> Internet

Valorisation de portefeuilles et cotes personnalisées sur euronext.com



Après avoir lancé des sections spécifiques par grandes familles de produits (actions, indices, trackers, warrants, obligations...), le site www.euronext.com vient de s'enrichir de nouveaux services de

valorisation de portefeuilles et de constitution de listes de valeurs personnalisées. Ainsi, sous le chapitre "Mon Euronext", vous pouvez désormais reconstituer vos portefeuilles virtuels et constituer des listes de valeurs que vous voulez suivre de plus près. Vous pourrez ainsi contrôler en permanence vos investissements et enregistrer vos opérations à toute heure du jour et de la nuit. A tout instant, votre portefeuille est valorisé sur les derniers cours connus, et vous affiche la performance de vos placements, ligne par ligne. Ce nouveau service couvre tous les produits cotés sur les marchés au comptant d'Euronext : actions, warrants, trackers et obligations. Les options et les contrats à terme seront disponibles dans une version ultérieure. Votre cote personnalisée vous permet de constituer votre liste de valeurs préférées, avec une vue agrégée et des vues par famille de produits. Dans un futur proche, vous pourrez également recevoir des alertes sur les cours et les réservations/suspensions par e-mail.

POUR DÉCOUVRIR TOUTS CES NOUVEAUX SERVICES, RENDEZ-VOUS SUR www.euronext.com